

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Métis-sur-Mer

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 7 août 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 23-171 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 23-172 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 08-39 ».
- Le but de ces projets de règlements est d'apporter diverses améliorations et corrections aux règlements de zonage et de lotissement de manière à encadrer adéquatement divers projets de développement.
- Une assemblée publique de consultation se tiendra le 23 août 2023 à 19h00, au Centre des Loisirs de Métis-sur-Mer. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Les projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 138, rue Principale à Métis-sur-Mer, aux heures normales d'ouverture.
- Les dispositions des projets de règlements visent particulièrement la zone 25 (RCT) du plan de zonage, tel qu'illustré ci-dessous.

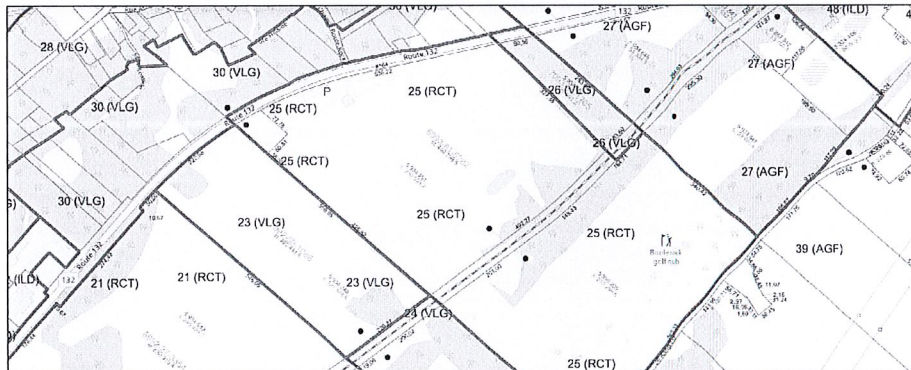
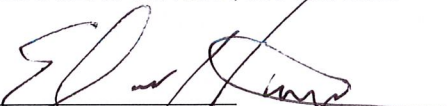


Illustration de la zone 25 (RCT)

Donné à MÉTIS-SUR-MER, ce 9 août 2023.


Stéphane Marchefre
Directeur général et greffier-trésorier